

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU PARLEMENT

La traite des femmes et des filles en situation de handicap au Canada

Préparé par Valérie Grand'Maison, gestionnaire de recherche, en collaboration avec Tamara Angeline Medford-Williams, directrice des Initiatives de la communauté Noire, Evelyn Huntjens, directrice des initiatives pour les Autochtones, et WomenattheCentrE

5 mai 2023



DisAbled Women's Network
Réseau d'action des femmes handicapées

À PROPOS DU RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES DU CANADA (DAWN – RAFH CANADA)

Le Réseau d'action des femmes handicapées (DAWN-RAFH) du Canada est un organisme féministe national qui défend les intérêts des femmes vivant avec différents handicaps ou déficiences. Sa mission est de mettre fin à la pauvreté, à l'isolement, à la discrimination et à la violence que connaissent les femmes en situation de handicap et les femmes sourdes. L'organisme se consacre à l'avancement et à l'intégration des filles et des femmes sourdes ou handicapées du Canada. Son orientation stratégique globale repose sur le leadership, le partenariat et le réseautage pour amener les différents ordres de gouvernement et les organismes travaillant à la promotion des personnes handicapées ou des femmes, ainsi que les autres intervenants concernés, à prendre en considération les grands enjeux qui nous occupent.

COORDONNÉES :

 469, Jean-Talon Ouest,
bureau 215, Montréal (Québec)
H3N 1R4

 514 396-0009

 514 396-6585

 1 866 396-0074

 admin@dawncanada.net

 www.dawncanada.net

Plusieurs facteurs, ancrés dans le capacitisme systémique et d'autres formes d'oppression, rendent les filles, les femmes et les personnes de diverses identités de genre en situation de handicap, en particulier celles appartenant à des groupes historiquement marginalisés (c.-à-d. personnes racialisées, Autochtones, membres de la communauté 2ELGBTQ+ et les personnes en situation de pauvreté), vulnérables à la traite de personnes, en plus d'en faire directement des cibles. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les obstacles à la communication, la grande probabilité de vivre dans la pauvreté, le manque d'éducation sexuelle inclusive et d'affirmation sexuelle, le manque d'accès à des services de santé sexuelle, la dépendance à des aidants ou le contrôle d'aidants, les étiquettes d'asexualisation ou d'hypersexualisation, les obstacles au sein du système de justice pénale et le fait de ne pas être crues lors du signalement d'un cas de violenceⁱ.

Les schémas de violence sexuelle vécus par les femmes et les filles en situation de handicap révèlent une forme d'exploitation contre laquelle il faut lutter à l'aide de stratégies de lutte contre la traite de personnes. Plus précisément, la victimisation avec violence chez les femmes et les filles en situation de handicap commence dès l'enfance et augmente les risques de revictimisation à d'autres étapes de la vie, souvent par plusieurs agresseurs qui sont souvent en position de pouvoir et de confianceⁱⁱ. Ces schémas se produisent précisément parce que les survivantes sont des femmes et des filles en situation de handicap : la violence et l'exploitation sont parfois perçues comme justifiées ou autorisées, les survivantes sont jugées non crédibles et celles-ci pourraient dépendre des agresseurs pour recevoir des

soins, se loger et combler d'autres besoins de baseⁱⁱⁱ. La nature répétitive de la violence et son invisibilité tendent à normaliser sa présence chez les femmes et les filles en situation de handicap tout au long de la vie, ce qui rend les cas de violence difficiles à reconnaître.

Les expériences intersectionnelles des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre en situation de handicap sont quasi-absentes des rapports sur la traite au Canada et des interventions connexes, ce qui ne fait qu'entretenir les obstacles auxquels se buttent les membres des groupes les plus marginalisés. Des études indiquent que les femmes et les filles en situation de handicap intellectuel, en situation de handicap cognitif, en situation de handicap physique grave ou qui ont des problèmes de santé mentale sont particulièrement vulnérables aux sévices sexuels pendant l'enfance, à la violence fondée sur le sexe et à la traite de personnes, car les agresseurs les considèrent comme plus vulnérables et moins enclines à dénoncer la violence et à être crues.

Les rares données sur l'origine ethnique disponibles montrent que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre noires, racialisées et autochtones sont largement surreprésentées chez les personnes survivantes de la traite des personnes^{iv}. En 2016, Sécurité publique Canada indiquait qu'environ la moitié des survivants à la traite des personnes au Canada étaient des femmes, des filles et des personnes membres de la communauté 2ELGBTQI+autochtones, même si elles représentaient 4 % de la population canadienne.

Les formes de colonialismes historiques et courantes, y compris les pensionnats, les traumatismes intergénérationnels, le racisme systémique et l'accès inadéquat à un logement sûr et abordable, rendent les femmes, les filles et les membres de la communauté 2ELGBTQI+ particulièrement vulnérables à la violence fondée sur le sexe et à la traite de personnes en particulier^v. Ces mêmes facteurs, jumelés à une plus grande probabilité de victimisation avec violence, rendent les femmes, les filles et les membres de la communauté 2ELGBTQI+ plus susceptibles de vivre avec un handicap, y compris un handicap invisible (p. ex. traumatisme cérébral et problèmes de santé mentale).

Les stratégies de lutte contre la traite des personnes, en particulier celles qui ciblent les femmes, les filles et les personnes membres de la communauté 2ELGBTQI+ autochtones, doivent tenir compte de la façon dont les handicaps façonnent leur vulnérabilité particulière et accrue à l'exploitation, à la traite de personnes et à la violence de façon générale.

Le gouvernement fédéral ne désigne pas les femmes et les filles en situation de handicap comme l'un des groupes les plus à risque, malgré le fait que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre en situation de handicap sont surreprésentées dans tous les groupes à risque désignés, à savoir les femmes et les filles autochtones, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les enfants et les jeunes bénéficiaires de la protection de l'enfance et ceux qui sont défavorisés sur le plan socioéconomique^{vi}. De plus, les rapports de Statistique Canada sur la traite des personnes ne fournissent pas de données désagrégées sur le handicap, l'origine ethnique et le statut d'Autochtone, ni sur la

sexualité ou la classe sociale. Pour terminer, il existe très peu de recherches et de données sur l'exploitation du travail des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre en situation de handicap au Canada et partout dans le monde.

Recommandations

1. S'attaquer aux obstacles systémiques qui rendent les femmes et les filles en situation de handicap et d'autres groupes plus vulnérables à la traite de personnes, comme l'isolement, l'exclusion et la discrimination sociales, les faibles revenus et la pauvreté, la précarité du logement et l'accès inadéquat à des services de soutien.
2. Démanteler les lois qui favorisent les pratiques d'application des lois discriminatoires à l'égard des personnes noires, des Autochtones et d'autres minorités raciales.
3. Mettre sur pied des mécanismes de financement et de partenariat qui renforcent la capacité communautaire, rapprochent les alliés et aident ces derniers à poursuivre leurs efforts collectifs visant à reconnaître, à prévenir et à contrer la violence fondée sur le sexe et la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre en situation de handicap.
4. Intégrer une approche intersectionnelle qui reconnaît la façon dont plusieurs systèmes d'oppression sont interreliés aux enquêtes que mènent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur la violence systémique.
5. Indiquer explicitement, dans les politiques relatives à la traite des personnes, que les femmes, les filles et les

personnes de diverses identités de genre en situation de handicap, en particulier celles qui vivent avec un problème intellectuel, invisible ou de santé mentale ainsi que celles qui sont racialisées ou autochtones, courent un risque plus élevé d'être victimes de la traite des personnes.

6. Recueillir des données désagrégées sur toutes les formes de traite des personnes, y compris les types de handicap, l'origine ethnique, le statut d'Autochtone, la sexualité et la classe sociale.
7. Mettre l'accent sur le handicap dans les interventions de lutte contre la traite et la sensibilisation du public, puisque de nombreuses survivantes deviennent handicapées en raison de la traite de personnes, et que leur handicap en font des cibles de la traite.
8. S'engager à mettre en œuvre un cadre de lutte contre le racisme et le colonialisme, à favoriser la participation significative des organismes de personnes handicapées de la société civile qui travaillent avec diverses femmes et filles en situation de handicap et d'autres organismes de la société civile qui représentent des groupes particulièrement vulnérables à la traite de personnes lors de la conception et de la mise en œuvre d'interventions de lutte contre la traite et de mécanismes de surveillance.
9. Affecter le financement à des mesures de soutien appropriées, accessibles, inclusives, adaptées aux différences culturelles et qui tiennent compte des traumatismes qui s'adressent aux survivantes de violence fondée sur le sexe et de la traite de personnes.

ⁱ Reid, J. A. (2018). « Sex trafficking of girls with intellectual disabilities: An exploratory mixed methods study ». *Sexual Abuse*, 30(2), 107-131.; Ledingham, E., Wright, G. W. et Mitra, M. (2022). « Sexual violence against women with disabilities: experiences with force and lifetime risk ». *American journal of preventive medicine*, 62(6), 895-902.

ⁱⁱ Walsh, C. A., Ploeg, J., Lohfeld, L., Horne, J., MacMillan, H. et Lai, D. (2007). « Violence across the lifespan: Interconnections among forms of abuse as described by marginalized Canadian elders and their care-givers ». *British Journal of Social Work*, 37(3), 491-514.; Cotter, A. (2018) La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité. *Statistique Canada*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54910-eng.htm>

ⁱⁱⁱ Reid, J. A. (2018). « Sex trafficking of girls with intellectual disabilities: An exploratory mixed methods study ». *Sexual Abuse*,

30(2), 107-131.; Nichols, A. et Heil, E. (2022). « Human trafficking of people with a disability: An Analysis of state and federal cases ». *Dignity: A Journal of Analysis of Exploitation and Violence*, 7(1), 1.

^{iv} Reid, J. A. (2018). « Sex trafficking of girls with intellectual disabilities: An exploratory mixed methods study ». *Sexual Abuse*, 30(2), 107-131.

^v Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a* (Vol. 1a); Olson- Pitawanakwat, B. et Baskin, C. (2021). « In between the missing and murdered: The need for Indigenous-led responses to trafficking ». *Affilia*, 36(1), 10-26.

^{vi} Sécurité publique Canada (2023). Renseignement sur la traite de personnes. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/hmn-trffckng/abt-hmn-trffckng-fr.aspx>